



COMPTE RENDU DU COMITÉ SÉCURITÉ INCENDIE ET CIVILE

DATE : 26 mars 2025, à 18 h 30

LIEU : Salle Fancine Morin de la MRC des Maskoutains, 3271, boulevard Laframboise, bureau 200, à Saint-Hyacinthe.

Sont présents : Guylain Coulombe Représentant – Ville de Saint-Hyacinthe
Hugo McDermott maire, Municipalité de Saint-Dominique
Réjean Rajotte maire, Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot
Alain Robert maire, Municipalité de Saint-Damase
Mario St-Pierre maire, Ville de Saint-Pie

Sont absents : Daniel Paquette maire, Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton
Simon Giard Préfet et maire de la Municipalité de Saint-Simon

Sont également présents :
Christine Bourgeois, coordonnatrice en sécurité incendie et civile;

1. ORDRE DU JOUR

Adopté tel quel

2. RÉUNION DU 26 FÉVRIER 2025 - COMPTE RENDU - APPROBATION

Adopté tel quel

3. LOI SUR LA SÉCURITÉ INCENDIE

En vertu de l'article 30 de la Loi sur la sécurité incendie, l'avis en pièce jointe a été reçu à la MRC, officialisant que la coordonnatrice dispose d'un délai allant jusqu'au 10 mars 2027 pour réaliser les travaux nécessaires à la mise en conformité du Schéma de couverture de risques.

À cette fin, un groupe de travail Révision Schéma (GTRS) sera créé. Il sera composé d'un directeur de Service de sécurité incendie représentant chacun des types de SSI présents sur le territoire :

- un SSI desservant une municipalité de 25 000 habitants et plus ;
- un SSI desservant des municipalités de 5 000 à 25 000 habitants ;
- deux SSI desservant des municipalités de moins de 5 000 habitants;
- un représentant d'un regroupement intermunicipale.

Ce groupe de travail se réunira aux deux mois jusqu'au dépôt du Schéma pour révision par le ministère de la Sécurité publique (MSP).

La coordonnatrice doit transmettre aux membres de ce comité le lien vers les textes complets des nouvelles Orientations en sécurité incendie; et transmettre le document de l'APSAM portant sur les protections individuelles requises pour les intervenants, selon les zones d'intervention.

Les membres du comité souhaitent que les directeurs généraux soient informés directement par la coordonnatrice des obligations ministérielles, afin d'assurer une compréhension uniforme et d'éviter les interprétations individuelles.

Le présent comité demande également que tous les procès-verbaux soient transmis aux DG, incluant ceux du comité des directeurs de SSI (DSSI), du comité des télécommunications d'urgence (CTU), et le présent comité (CSIC).

4. ORIENTATIONS MINISTÉRIELLES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ INCENDIE

Le présent comité effectue un survol sommaire des modifications qui devront être apportées au Schéma de couverture de risques en sécurité incendie, en raison des nouvelles Orientations ministérielles.

5. PRÉVENTION INCENDIE

Les directeurs généraux des municipalités participantes à l'Entente de service en prévention incendie ont été invités à une rencontre afin de recueillir leurs commentaires et suggestions. L'objectif est d'identifier des pistes d'amélioration, tant sur le plan de l'efficacité que de la clarté des services rendus. Cette démarche permettra la rédaction d'un cahier des charges précisant les obligations du Bureau régional de prévention ainsi que les attentes des municipalités participantes.

6. DIVERS

La coordonnatrice propose de revoir la composition du présent comité conformément aux recommandations du ministère de la Sécurité publique (MSP). En plus des élus locaux et de la coordonnatrice, il serait bénéfique d'y inclure des directeurs de services de sécurité incendie ainsi que des directeurs généraux des municipalités.

Elle propose également de réduire la fréquence des rencontres, passant de 12 à 6 réunions par année. Cependant, les membres du comité souhaitent maintenir la composition actuelle ainsi que la fréquence des rencontres telles quelles.

La coordonnatrice profitera des réunions des directeurs généraux à la MRC pour les informer des principaux enjeux en matière d'incendie et de sécurité civile.

Une question est posée à la coordonnatrice concernant l'application Survie Mobile : est-il possible d'informer automatiquement les pompiers qui répondent à un appel que le nombre requis est atteint et que leur présence n'est plus nécessaire? Des recherches devront être effectuées à ce sujet.

7. ÉTUDE D'OPTIMISATION

Le comité des directeurs de services de sécurité incendie recommande également que le rapport d'Icarium - phase 1 - fasse l'objet de corrections. Le comité souligne l'importance de corriger la phase 1 avant d'amorcer la phase 2, tout en déplorant que cette nécessité n'ait été communiquée que maintenant, soit près de quatre mois après la présentation du rapport par le consultant.

Le comité recommande au conseil de la MRC d'octroyer le mandat pour la phase 2 de l'étude à Icarium Groupe Conseil.

Considérant qu'Icarium Groupe Conseil procédera aux ajustements nécessaires, chaque directeur dont la municipalité est visée par la phase 1 de l'étude recevra une invitation à une courte rencontre virtuelle en présence du consultant et de la coordonnatrice, afin de discuter des corrections spécifiques à appliquer. Un document regroupant les commentaires préliminaires des DSSI à ce sujet a déjà été transmis au consultant par la coordonnatrice.

Par ailleurs, bien que certaines municipalités situées à l'extérieur de la MRC aient manifesté leur intérêt à se joindre à un éventuel regroupement à la suite de l'étude d'optimisation, aucune invitation ne leur sera transmise à ce stade-ci.

Enfin, la coordonnatrice informe les membres du comité que les directeurs de SSI souhaitent être présents lors des rencontres qui auront lieu à ce sujet. Toutefois, puisque aucune rencontre n'est prévue pour le moment, aucune invitation ne leur sera envoyée.

8. PROCHAINE RÉUNION

23 avril 2025



Christine Bourgeois
Coordonnatrice en sécurité incendie et civile

